



Solidaires

L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !

✉ 23, rue LakanaL 34090 MontpelLier @ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

Déclaration préalable Sud Education Hérault CTSD du 1^{er} février 2019 – Dotation Collèges

La Dotation Horaire Globale de nos collèges nous parvient dans un contexte d'agitation sociale et politique fort. Dans les mobilisations, qui se succèdent sans interruption, sont portées des aspirations à plus de justice sociale, plus d'égalité, moins de discrimination et moins de ségrégation.

Ces aspirations sont particulièrement fortes dans notre département, où le taux de pauvreté est élevé (près de 20 % contre 14 % au niveau national).

Les dotations sont largement en-deçà des attentes des personnels et des familles.

- **Une dotation en baisse**

Notre DHG départementale est abondée de 1202h, néanmoins elle ne compense que partiellement l'augmentation démographique (1288 élèves en plus) le H/E baissant de 0,5 %. Cette baisse est particulièrement nette dans plusieurs établissements.

Nous citerons les collèges de Agde, avec une baisse de 3,5 % pour Paul Emile Victor et de 4,8 % pour René Cassin, les collèges François Mitterrand à Clapiers (4,3%), Voltaire à Florensac (6,6%), Les Deux pins à Frontignan (4,7%), Jules Ferry à Montagnac (7,5%), Clémenceau (5,5%), Rabelais (5%) à Montpellier, Louis Cahuzac à Quarante (4,5%). Pourquoi cette baisse de moyens?

Au moment même où des mobilisations se succèdent pour revendiquer plus de justice sociale, les collèges Henri IV à Béziers (4,7%), Les Escholiers de la Mosson (3,5%) et Simone Veil (4%), tous en éducation prioritaire, ainsi que les collèges Ambrussum à Lunel (3,2%) et Roger Contrepas à Marsillargues (3,8%) en dispositif *Sortie de REP*, voient leur H/E baisser significativement.

Nous rappellerons une fois de plus que le calcul des H/E pour les collèges en REP+ est biaisé, la DGH incluant la pondération des heures. Est-il nécessaire de citer à nouveau le décret 2014-940 du 20 août 2014 qui précise que cette pondération est mise en place « *afin de tenir compte du temps*

consacré au travail en équipe nécessaire à l'organisation de la prise en charge des besoins particuliers des élèves qui y sont scolarisés, aux actions correspondantes ainsi qu'aux relations avec les parents d'élèves », ainsi que la circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014, précisant que cette pondération est mise en place en reconnaissance du temps consacré aux tâches citées précédemment ?

L'éducation prioritaire a été créée afin de donner plus à ceux et celles qui ont le moins, or que "donne"-t-on aujourd'hui aux élèves de l'éducation prioritaire ?

Les seuils de l'éducation prioritaire se rapprochent de la moyenne nationale du nombre d'élèves en collège.

- **Explosion des heures supplémentaires**

Les personnels du département sont particulièrement inquiets et révoltés de la hausse significative des heures supplémentaires : + de 22,6 % d'augmentation dans le département.

Ce sont 639 heures postes transformées en heures supplémentaires....

639 heures c'est la dotation du collège Henri IV de Béziers, c'est la dotation du collège Jean Moulin de Sète, c'est la dotation du collège Clémence Royer à Montpellier.

639 heures, c'est 35 postes de certifié-e-s qui disparaissent.

639 heures c'est la charge de travail de l'équipe pédagogique d'un collège dont on impose la répartition aux collègues.

L'ensemble des établissements sont concernés, avec des augmentations de plus de 35 % dans les collèges Lo Trentanel à Gignac, La petite Camargue à Lansargues, L'étang de l'Or à Mauguio, ou encore Joffre à Montpellier.

L'augmentation du nombre d'heures supplémentaires imposées et du nombre d'heures supplémentaires à faire absorber aux collègues dans le département marque une dégradation profonde de nos conditions de travail.

Des heures supplémentaires en augmentation, cela signifie plus d'élèves, plus de suivi, plus de fatigue, plus de préparation de cours mais surtout moins de projets pédagogiques, moins d'encadrement des élèves, moins d'adultes dans les établissements scolaires.

Des heures supplémentaires en augmentation, ce sont des collègues qui devront compléter leur service dans un autre établissement, alors que des besoins sur leur propre établissement seront dotés en HSA.

Nous appellerons les collègues à lutter collectivement contre les heures supplémentaires, contre les suppressions de postes.

Cette augmentation des heures supplémentaires impacte aussi la répartition des moyens. La priorité n'est plus à une répartition en fonction de l'analyse pédagogique des besoins des élèves, mais bien en fonction des capacités d'absorption de ces heures supplémentaires par les équipes.

Enfin, le remplacement des heures postes par des heures supplémentaires aggrave les inégalités salariales entre hommes et femmes. En effet, l'absorption par les hommes des heures supplémentaires est une des explications des différences de salaire entre homme et femme. Les femmes sont plus souvent à temps partiel que les hommes (à 14,6% contre 4,7%) ; nous rappelons que les collègues à temps partiel ne sont pas tenus d'accepter les heures supplémentaires. C'est ainsi que se creusent les différences de salaire et que se construisent les inégalités.

Par ailleurs, alors que les statuts des enseignant-e-s du 2nd degré n'ont pas été modifiés et qu'ils ne permettent pas aux chef d'imposer plus d'une heure supplémentaire aux personnels, la forte augmentation des heures supplémentaires dans nos dotations entérine avant même qu'elle ne soit proposée aux organisations syndicales la modification de nos statuts annoncée par le Ministre Blanquer. Il s'agit d'un véritable scandale démocratique qui rappelle l'application de Parcours Sup avant même que la réforme ne soit votée.

Sud Éducation 34 revendique :

- la transformation des heures supplémentaires en heures postes**
- L'élargissement de la carte de l'éducation prioritaire,**
- des dotations à la hauteur des besoins dans tous les établissements**
- La baisse des seuils dans tous les collèges du département : 16 élèves en Education Prioritaire et 20 élèves en classe ordinaire.**

Sud Éducation 34 soutiendra tous les établissements en lutte sur la question des moyens et des postes et continuera de mobiliser pour obtenir une amélioration des conditions de travail pour les personnels, et d'étude pour les élèves.